



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2024,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES, section tahitien, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Miroslava PAIA
Maîtresse de conférences des universités

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

Vice-Président

M. Gaëtan LE LU
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

Secrétaire générale

Mme Jeanne RERE
Professeure certifiée

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

Membres du jury

M. Pitu ATENI
Professeur certifié

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

M. Rahiti BUCHIN
Professeur certifié

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

Mme Martine Moea TETARONIA
Professeure certifiée

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

Personnel administratif choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines

Mme Théodora HATURAU
Attachée d'administration de l'Etat

Académie de la POLYNESIE FRANCAISE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 15 février 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU